

Clôture des comptes trimestriels Bosse toujours plus et tais-toi !



Comme elle le fait depuis plusieurs années, la compagnie a mis à l'ordre du jour du dernier CEPB une procédure d'information consultation afin d'obtenir une dérogation du préfet des hauts de seine **pour le travail des dimanches 4 janvier, 5 avril et 5 juillet 2015** afin de clôturer les comptes rapidement pour rassurer nos chers actionnaires au plus vite sur la santé financière d'IBM.

Pour l'UNSA, majoritaire au CEPB, si on peut comprendre que la Corp. ait besoin d'avoir très rapidement les résultats de la compagnie pays par pays afin de les consolider mondialement et ainsi satisfaire les marchés avides d'information rapide, **mais il n'est pas admissible que :**

- Ce soit toujours aux mêmes salariés que l'on demande de travailler ces dimanches et notamment toujours le 1^{er} dimanche de janvier.
- La période de clôture durant une dizaine de jours, il est demandé aux salariés concernés des efforts de travail en continu qui, en charge de travail, ne respectent même plus le code du travail comme cela a pu être constaté pour la clôture de juillet 2014.
- Bien que ce travail du dimanche doit, selon la loi, être basé sur le volontariat, les salariés concernés se sentent obligés d'accepter de peur de le payer sur leur évaluation et leurs augmentations.



Les élus UNSA ont proposé aux élus du CEPB de ne pas s'opposer au travail du dimanche 4 janvier pour ne pas mettre la France dans le viseur de la Corp mais de ne pas accepter le travail des dimanches 5 avril et 5 juillet avant d'avoir pu s'assurer que la limite de la loi concernant la charge de travail était bien respectée pour les travaux de clôture de fin d'année.

Ils ont été très largement suivis sur cette position lors du vote de la motion sur ce point.

Ce qui est immédiatement traduit, dans la communication la Direction vers le salariés concernés, en « *Le CEPB a émis un avis majoritairement favorable* » en omettant, bien entendu, de préciser que le CEPB s'est opposé au travail des dimanches 5 avril et 5 juillet !! Lamentable !!

Sur proposition du secrétaire élu, la motion votée comprend le rappel à la loi sur la charge de travail et exige que celle-ci soit communiquée à toute la ligne hiérarchique (Exec compris). Ainsi plus personne dans la hiérarchie ne pourra prétendre ne pas savoir

Pour votre information rappel de quelques articles du code du travail, inclus dans cette motion Votre manager les connaît-il ? les applique t-il ?

Dans le cas contraire merci de nous contacter. L'UNSA se fera un plaisir de mettre la Direction face à ses responsabilités !

Jugez par vous-même :

Art. L3121-34 : **La durée quotidienne du travail effectif par salarié ne peut excéder dix heures**, sauf dérogations accordées dans des conditions déterminées par décret.

Art. L3121-35 : Au cours d'une même semaine, **la durée du travail ne peut dépasser quarante-huit heures**.

Art. L3131-1 : **Tout salarié bénéficie d'un repos quotidien d'une durée minimale de onze heures consécutives**.

Art. L3132-1 : **Il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine**.

Art. L3121-36 : La durée hebdomadaire de travail calculée sur une période quelconque de douze semaines consécutives ne peut dépasser quarante-quatre heures.



Pour l'UNSA il est urgent d'engager une négociation sur le contrôle de la charge de travail en général et spécifiquement sur le personnel en charge de produire les résultats trimestriels et annuels.

L'UNSA n'est pas prête à signer un accord sur la Qualité de Vie au Travail qui ne donnerait pas des garanties réelles sur la charge de travail !

Retrouvez l'intégralité de la motion votée sur le site du CEPB : www.cepbibm.com

Pouvoir d'achat : Elios augmente le prix d'admission aux restaurants de BC et MLV ? Le CEPB vote immédiatement l'augmentation de sa subvention !

Les élus du CEPB ont approuvé, sur proposition du trésorier UNSA, l'augmentation de la subvention sur l'admission concernant les RIE Elios de Marne la Vallée et de Bois Colombes afin de compenser intégralement l'augmentation de +1.55 % à compter du 1er octobre 2014. La nouvelle subvention est de **4,73€ (versus 4,66€) pour le self de Bois Colombes et Marne la Vallée, 2.37 € (versus 2.33 €) pour la restauration rapide de Bois Colombes.**



Elios ayant prévu en parallèle de baisser le prix des denrées, votre facture devrait baisser ! Vérifiez le



Mouvements de « troupes » à Noisy le Grand

La compagnie a décidé de rompre le Bail de l'aile Nord du bâtiment de MLV (L'aile au dessus de l'amphi du -1).

Aux questions posées par l'UNSA la compagnie a répondu que les sous-sols ne sont pas concernés (salles de sports, amphi).

Ceci va conduire à des déménagements qui ne concerneront que l'Est Parisien (MLV vers Jupiter et réciproquement).

300 personnes impactées, dont 140 à 150 iront de MLV à Jupiter

Ce projet devrait s'étaler de maintenant à juin 2015.

Cafétéria de Bois Colombes : Soyez prudent !!

Il y a quelques jours, un employé d'IBM s'est rendu à la cafétéria de Bois Colombes. Il a rechargé sa carte sur la borne. Quelqu'un en costume patientait derrière lui.

Cette personne a visualisé son code, puis l'a suivi jusqu'à sa place à table. Lorsqu'il est allé chercher de l'eau, cette personne a subtilisé sa carte bleue et est allée retirer immédiatement une forte somme d'argent au distributeur le plus proche à Bois Colombes à l'aide du code.

Il semble que ce ne soit pas la première fois que cela arrive. Certains malfrats se sont fait une spécialité de ces actions dans les restaurants d'entreprises qui ne sont pas en accès sous badge.

La secrétaire UNSA du CHSCT Ouest a immédiatement interpellé la Direction pour que des dispositions de sécurité soient prises.



Il vous reste à peine 3 mois pour mettre jusqu'à 5 jours de congés dans la CAPI.

Rappelez-vous. IBM prétendait que cette possibilité, pourtant actée dans l'article L333-8 du code du travail était à la discrétion du manager. **L'UNSA a porté l'affaire devant la justice qui, le 5 septembre 2013, lui a donné pleinement raison.**

Vous n'avez donc pas besoin de l'autorisation d'IBM pour verser 5 jours de repos non pris dans la CAPI.

Grace à cette victoire de l'UNSA, ne perdez plus de jours de repos, convertissez les en argent pour votre retraite !

*Piery POQUET
Marie-Armel LOMBART
Philippe FRERE
Laurent BOULANGER
Christiane RODAIRE
Corinne FISCHER
Philippe LEBRETON
Isabelle DAVEAU
Henri MENORET
Philippe ASTIER
André TROUSSELIE
Olivier COLMANT*

Vos contacts UNSA



web

<http://www.unsaibm.com>

*Valérie TALON
Caroline POURRIER
Damien GARRIDO
Soad GAYED
Gérald SAURINI
Jean-François DUMARTIN
Pierre DELVAL
Frédérique KERAMBLOCH
Florence GUIOT-ROUX
Jean-Pierre BOL
Philippe KLOTZ*